

Lettre d'information - avril 2024

Projet solaire de la Haute Saintonge

Edito

La demande de permis de construire du projet photovoltaïque de la Haute Saintonge a été déposée courant **mars 2024** auprès des services de l'Etat.

Cette lettre d'information vous informe sur les avancées du projet.

On vous dit tout !

Photomontage du projet photovoltaïque de la Haute Saintonge – Implantation non définitive

Un projet à l'initiative du territoire pour assurer son indépendance énergétique

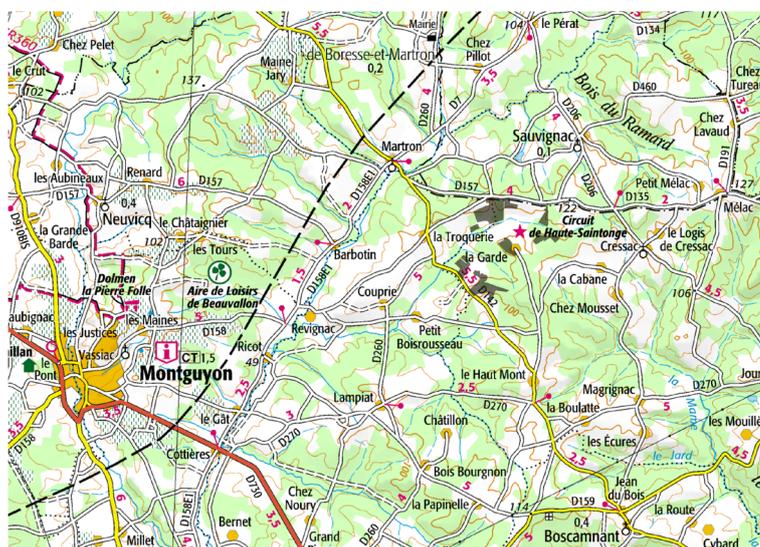
En mai 2022, la société BayWa r.e. remporte l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue du développement d'un parc photovoltaïque sur le site du Pôle Mécanique de la Haute Saintonge, lancé par la Communauté de communes de la Haute-Saintonge. Territoire à énergie positive (TEPOS) historiquement engagé dans le développement des énergies renouvelables, la Communauté de communes porte via cet AMI une ambition de promouvoir l'innovation en matière d'énergie verte, à travers ce projet de production d'électricité renouvelable.

Le projet proposé par BayWa r.e. en réponse à cet AMI est donc un projet hybride innovant : il comprend **un parc photovoltaïque et une unité de stockage d'électricité par batterie lithium**.

En partenariat avec la société nantaise Lhyfe, une étude est également convenue afin d'identifier localement de possibles débouchés pour l'utilisation d'un volume suffisant d'hydrogène renouvelable, qui serait produit via électrolyse à partir de l'électricité de la centrale solaire.

Le futur parc photovoltaïque assurera une production annuelle de près de **58 GWh** correspondant à la **consommation électrique de 30 000 personnes**, soit environ un tiers des besoins domestiques de la Communauté de communes de la Haute Saintonge.

Localisation du projet



Le parc photovoltaïque s'implantera autour du Pôle mécanique de la Haute Saintonge situé sur les communes de La Génétouze et Le Fouilloux sur une surface d'environ 40 hectares, sur du foncier intercommunal ou prévu pour être cédé à la Communauté de communes.



40 hectares de surface clôturée



58 000 MWh (ou 58 GWh) de production annuelle estimée



12 000 foyers | 30 000 personnes alimentées en électricité

Calendrier du projet



Septembre 2021 : Lancement de l'AMI pour le développement d'un projet photovoltaïque innovant sur le foncier de la Communauté de communes en marge du circuit automobile de La Génétouze.



Mai 2022 : BayWa r.e. remporte l'AMI à l'issue d'une phase d'allers-retours avec les pétitionnaires, de co-construction du projet en réponse et d'une délibération par le Conseil Communautaire en faveur du projet de la société BayWa r.e. en partenariat avec Lhyfe.



Année 2023 :

- Création d'une société de projet « Haute Saintonge Energies » : la Communauté de communes, la SEM Energie Midi Atlantique puis les deux communes d'implantation (La Génétouze et Le Fouilloux) entrent au capital du projet, devenant ainsi partenaires et co-actionnaires du projet.
- Études environnementales (dont inventaires écologiques sur un cycle complet de 4 saisons dans le cadre de l'étude d'impact environnemental).
- Dépôt de la demande de permis de construire pour l'unité de stockage batterie.



Mars 2024 : Obtention du permis de construire pour l'unité de stockage batterie (puissance de 15 MW) et dépôt de la demande d'autorisation de défrichement et de la demande de permis de construire pour le projet photovoltaïque.



Mi-2025 (prévisionnel) : Enquête publique.



Fin 2025 (prévisionnel) : Obtention de l'autorisation de défrichement et du permis de construire pour le projet solaire.



2027-2028 (prévisionnel) : Construction et mise en service du parc et de l'unité de stockage batterie.

Un projet hybride innovant avec des retombées pour le territoire

La singularité du projet est avant tout de proposer le déploiement d'un parc photovoltaïque couplé à une unité de stockage d'électricité par batterie lithium. Le stockage permet entre autres, de capter les excédents de production solaire (notamment l'été) et d'en restituer en période de pointe hivernale par exemple. L'idée pour le territoire est d'aller vers une plus grande indépendance énergétique. Le parc sera également l'opportunité pour le circuit de course automobile de disposer d'une solution de recharge de la future flotte de véhicules de course électriques pour le développement de stages de conduite, favorisant ainsi le « verdissement » d'une activité historique du site.

La Communauté de communes étant co-actionnaire du futur parc, c'est tout le territoire qui bénéficiera des retombées économiques de l'exploitation du parc, directement ou indirectement (revenus du foncier et de la vente de l'énergie, création d'emploi, avantages fiscaux, développement économique de la zone d'activités du Pôle mécanique...).

Vous souhaitez en savoir plus ?

Deux réunions publiques d'information sont organisées en avril/mai près de chez vous :

- A la Génétouze le vendredi 12 avril 2024
- Au Fouilloux, le vendredi 3 mai 2024

Une question, une remarque ? Contactez-nous !

Arnaud BAUDRU, Chef de projets solaire
06 62 33 12 67
arnaud.baudru@baywa-re.fr

Pour plus d'informations sur le projet, rendez-vous sur : baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-de-la-haute-saintonge

